

La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Choftim

La tribu de Lévy et le départ en guerre

L'une des dispositions importantes de cette paracha est l'interdiction, pour les Lévites, de recevoir, comme les autres tribus d'Israël, une part d'Eretz Israël en patrimoine (Deutéronome XVIII, 1-2) :

« Il n'y aura pas pour les Cohanim les Lévites, toute la tribu de Lévy, part et patrimoine avec Israël, ce sont les feux (=ce qui a été offert sur l'autel) d'Hachem et Son patrimoine qu'ils mangeront. »

Le Séfer ha 'Hinoukh (Mitzva 504) explique :

« D'entre les significations de la mitzva, c'est afin que cette tribu n'ait pas à se préoccuper du travail de la terre, tout son effort étant le service divin. Les autres tribus leur donnent une part de tout ce qu'elles ont sans qu'eux aient quoi que ce soit à y voir. »

Maïmonide mentionne cette halakha dans les Règles de l'année sabbatique et du Jubilé (13, 10) :

« Toute la tribu de Lévy est avertie qu'elle ne recevrait pas de patrimoine au pays de Canaan et qu'elle n'aurait pas droit à une part du butin lors de la prise des villes puisqu'il est écrit "Il n'y aura pas pour les Cohanim les Lévites, toute la tribu de Lévy, part et patrimoine avec Israël", ni part de butin ni patrimoine dans la terre, et de même il est dit "en leur terre tu n'auras pas de patrimoine et tu n'auras pas de part avec eux au butin" ; un Lévite ou un Cohen qui aurait pris une part de butin est passible de flagellation ; et s'il s'est saisi d'une part de la terre, on la lui reprend. »

La tribu de Lévy est spéciale en cela qu'elle renonce aux appétits de possession. Elle se contente du nécessaire et assure le service divin, comme Maïmonide l'explique (ibid., 12) :

« Pourquoi Lévy n'a-t-il pas eu droit au patrimoine dans la terre et au partage du butin avec ses frères ? Parce qu'il a été mis à part pour Le servir et enseigner Ses voies droites et Ses lois justes au grand nombre,

ainsi qu'il est "ils enseigneront Tes lois à Jacob et ta Thora à Israël". Ce pourquoi ils ont été mis à part des affaires du monde, ils ne font pas la guerre comme le reste d'Israël et ne reçoivent pas de patrimoine et n'obtiennent rien pour eux-mêmes par la force de leur corps, ils sont la légion divine puisqu'il est dit "qu'Il bénisse sa légion" et Lui, source des bénédictions, lui assure ce qui lui revient puisqu'il est dit : "Je suis ta part et ton patrimoine". »

Et il y a aussi des disciples de sages qui se contentent de peu afin de se consacrer à Son service (ibid., 13) :

« Et il ne s'agit pas de la seule tribu de Lévy, mais toute personne, d'où qu'elle vienne, dont l'esprit la conduit à vouloir d'elle-même se tenir à part devant Lui et Le servir, Le connaître et marcher droit tel qu'Il l'a fait, qui s'est dégagé du joug des calculs nombreux que les hommes s'imposent, cette personne se sanctifie de l'ultime sainteté et Hachem sera sa part et son patrimoine à jamais, et Il lui assurera en ce monde ce qui lui suffit comme Il l'assurait aux Cohanim et aux Lévites ; David a dit (Psaume XVI, 5) : "Hachem est ma part et ma coupe, Il consolide mon sort." »

Certains veulent exploiter ce passage pour soutenir que les étudiants des yechivoth sont, de droit, exemptés du service militaire. Maïmonide ne dit-il pas que les Lévites « ne font pas la guerre comme le reste d'Israël » ? Mais c'est une erreur de leur part, car les Lévites aussi font la guerre. Ce n'est qu'à la guerre de conquête qu'il ne participe pas, puisqu'il n'a pas part au patrimoine. Maïmonide l'écrit explicitement :

« Cela ne concerne que la terre au sujet de laquelle l'alliance a été tranchée avec Abraham, Isaac et Jacob et dont hériteront leurs fils, entre lesquels elle sera partagée. Mais toute autre terre que conquiert un roi d'Israël, les Cohanim et les Lévites y prennent part ainsi qu'au butin, comme tout Israël. »

D'ailleurs, Moïse – qui était Lévy – et Josué et David qui étaient assidus à l'étude et à l'enseignement de la Thora plus que qui que ce soit d'autre ont fait la guerre pour protéger Israël ! Les Lévites ne sont dispensés d'aucune des *mitzvoth* auxquelles Israël est soumis, sauf la guerre de conquête. Et de nos jours, nombreux sont les « disciples de sages » qui montrent l'exemple et se tiennent aux avant-postes et marchent en tête des armées.